



COMMISSION 1 « SANTÉ, SOLIDARITÉ ET ÉDUCATION »

RÉUNION DU MERCREDI 1ER AVRIL 2015

« La violence en milieu scolaire »

1

INTERVENANTS ET MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE PRÉSENTS :

- *Sandrine ORSATTI et Arnaud PICAT :*

Rectorat de l'académie de Nice / Équipe académique de sécurité

- *Maréchal des logis-chef Christophe OLIVIER :*

Gendarmerie nationale / Brigade de prévention de la délinquance juvénile des Alpes-Maritimes (BPDJ)

- *Patricia POUVREAU :*

Conseil général / Service du soutien à la parentalité et à la jeunesse – Section actions de prévention en faveur des familles et de la jeunesse

- *Laurent GHILARDI, Bernard REYNAUD et Sandrine LEICHNAM :*

Conseil général – Direction de l'éducation, du sport et de la culture

LISTE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX JEUNES DE LA COMMISSION 1 « SANTÉ, SOLIDARITÉ ET ÉDUCATION »

Canton	Prénom CGJ	Nom CGJ	Présent	Absent
Antibes-Biot	Randy	MUNICCHI	X	
Antibes-centre	Elise	GARBANI	X	
Bar-sur-Loup	Adrien	LEYGUES	X	
Cagnes-sur-Mer centre	Laura	SENZANI	X	
Cagnes-sur-Mer ouest	Marina	MORELLE	X	
Cannes-centre	Baïhass	SABET AGHA		X
Coursegouilles	Louise	GOURDON	X	
Grasse-nord	Marie	PELLEGRINO	X	
Grasse-sud	Enzo	DUMESNIL	X	
Guillaumes	Elise	NICOLETTA		X
Lantosque	Lore	GABBOLINI	X	
Le Cannet	Sliman	FAKHEUR	X	
Nice 3	Tony	FLORNOY	X	
Nice 6	Tom	LEGRAS	X	
Nice 10	Fiona	PONTI	X	
Nice 11	Léa	LE PLUART-DANET	X	
Nice 14	Ornellio Wai	RATIANARIVO	X	
Puget-Théniers	Salomé	RAKOTOVAO	X	
Roquebillière	Lola	CALVIERA	X	
Roquesteron	Camille	DEVULDER	X	
Saint-Auban	Bastien	BAUDY	X	
Saint-Laurent-du-Var/Cagnes est	Dorian	GANDOLFO	X	
Saint-Vallier-de-Thiey	Capucine	INGOGLIA	X	
Sospel	Théo	SANTAMARTA	X	
Vallauris-Antibes ouest	Lorna	BALDINI	X	
Villefranche-sur-Mer	Charlie	DAVIES		X

Président de la commission

ORDRE DU JOUR

- **14h30 / 14h35 (5 mns)** : Appel effectué par Bastien BAUDY, président de la commission 1.
- **14h35 / 14h50 (15 mns)** : Lecture de l'ordre du jour par Laurent GHILARDI avec rappel de la thématique principale de travail de la commission concernant la violence en milieu scolaire et retour sur les élections départementales des 22 et 29 mars.
- **14h50 / 15h45 (55 mns)** : Atelier ludique intitulé « Qui se ressemble s'assemble ? » sur le thème de l'estime de soi et de la connaissance de l'autre animé par Sandrine ORSATTI et Arnaud PICAT, avec évocation du rôle du témoin d'un acte de violence et des éléments qui l'incitent à agir.
- **15h45 / 16h00 (15 mns)** : Pause.
- **16h00 / 16h35 (35 mns)** : Atelier animé par Patricia POUVREAU consacré à l'approfondissement du rôle du témoin et à la notion de confiance, avec en particulier les difficultés qui peuvent se présenter à lui s'il décide d'intervenir.
- **16h35 / 17h30 (55 mns)** : Séquence spécifique dédiée au harcèlement animée par Christophe OLIVIER: ses différentes formes, ses causes et effets, ses différents acteurs (auteurs, victimes, témoins) et les conséquences du harcèlement sur chacun d'entre eux, les moyens pour lutter contre ce phénomène...

INTERVENTION DE LAURENT GHILARDI

M. GHILARDI donne lecture de l'ordre du jour en rappelant la thématique principale de travail de la commission « santé, solidarité et éducation », la violence en milieu scolaire, et en revenant sur l'atelier consacré aux « mots » de la violence qui a eu lieu lors de la précédente séance (cf. compte rendu de la réunion du 28 janvier).

Avant de laisser la parole à Sandrine ORSATTI et Arnaud PICAT pour animer la première séquence du jour, Laurent GHILARDI souhaite faire un point sur les dernières **élections départementales qui se sont déroulées les 22 et 29 mars 2015**. En l'espèce, au-delà du résultat des élections, des changements importants, que les jeunes élus se doivent de connaître, sont intervenus pour les collectivités départementales et ont été mis en œuvre lors de ce scrutin, notamment :

- ➔ **Le conseil général devient le conseil départemental** et les conseillers généraux des conseillers départementaux.
- ➔ **Chaque canton est dorénavant représenté non plus par 1 élu mais 2 élus**, un binôme homme / femme.
- ➔ **Les conseillers départementaux sont renouvelés tous les six ans dans leur totalité** et non plus par moitié tous les trois ans.
- ➔ **Un redécoupage a été opéré** visant à réduire le nombre de cantons (pour information, les Alpes-Maritimes sont passées de 52 à 27 cantons et donc de 52 à 54 conseillers départementaux).

L'échange qui s'en est suivi avec les membres de la commission sur le sujet a ainsi permis de constater que certains d'entre eux se sont réellement intéressés à ces élections et aux différentes modifications mises en place.



ATELIER « QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE » SUR LE THÈME DE L'ESTIME DE SOI ET DE LA CONNAISSANCE DE L'AUTRE ANIMÉ PAR SANDRINE ORSATTI ET ARNAUD PICAT

Sandrine ORSATTI pose pour principe que ***l'estime de soi, la confiance en soi, constitue l'un des ressorts favorisant l'intervention au profit de la victime du ou des témoins*** d'un acte de violence qui ont souvent un rôle-clé à jouer.

En effet, si on a pas d'estime pour soi il est difficile d'en avoir pour l'autre et ainsi de lui porter secours. C'est la même démarche que pour la victime, qui souvent n'arrivera pas à se défendre et se taira si elle n'a pas d'estime pour elle-même.

Elle indique que cet atelier sera donc l'occasion de commencer à évoquer le rôle du témoin et les éléments qui incitent celui-ci à agir.

Puis, Arnaud PICAT distribue un questionnaire aux jeunes élus, où chacun doit exprimer son avis personnel, en imaginant ce qui lui correspond le plus et pourquoi, ceci dans le but de constituer un « mini portrait » qui permettra à chacun d'apprendre à mieux se connaître.

Si j'étais ...	Je serais ...	Pourquoi ?
Un animal		
Une couleur		
Un objet		
Un héros		

ATELIER « QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE » (SUITE)

Après dix minutes de réflexion, plusieurs conseillers départementaux jeunes volontaires dévoilent à l'assistance les mots qu'ils ont choisi dans les quatre catégories distinctes qui leur sont soumises et justifient leur choix.

CDJ	Animal	Couleur	Objet	Héros
Lorna	Lion	Bleu	Chaussures	Cendrillon
Fiona	Biche	Noir / Blanc	Robe	Catwoman
Théo	Jaguar	Rouge	Téléphone	Captain America
Ornellio Wai	Chien	Bleu	Ordinateur	Hulk
Lore	Lion	Noir	Journal intime	Catwoman



Les jeunes ont sélectionné ces mots selon leur attrait pour eux, leur force, ou encore leur simplicité... et l'analyse de ces choix peut aussi permettre, outre d'apprendre à mieux se connaître, d'appréhender quel estime on a pour soi-même.

Par ailleurs, tous s'accordent également à dire que lorsqu'on se connaît mieux, lorsqu'on s'intéresse aux préférences de l'autre voire qu'on se découvre des similitudes avec lui, alors il est plus facile et plus évident d'intervenir en sa faveur comme témoin s'il est victime de violence : **la proximité avec la victime serait donc un facteur déterminant pour inciter à agir.**

ATELIER « QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE » (SUITE)

Chaque jeune élu se voit ensuite accrocher dans le dos un poisson en papier d'une certaine couleur, mais sans connaître celle-ci. Disposés au fond de la salle de réunion, ils doivent ensuite former trois groupes différents en se répartissant comme ils le souhaitent.

Résultat: ils se répartissent par amitié, par affinités, sans spécialement chercher à savoir si les autres ont la même couleur qu'eux.

➔ Sandrine ORSATTI leur demande alors **pourquoi ils ne se sont pas regroupés par couleur ?**

Réponses : - « **Il ne faut pas juger les personnes selon leur couleur** »,
- « **On se rassemble selon les affinités, les critères esthétiques, la popularité ou encore l'aspect vestimentaire** ».

« **Et au collège ?** » demande encore Sandrine ORSATTI
« **C'est pareil !** » répondent-ils.

➔ De nouvelles questions suivent :

« **Et si dans un groupe autre que le sien, quelqu'un est en difficulté, allez-vous intervenir et l'aider ?** »

« **Est-ce parce que je m'intéresse aux autres que je vais intervenir et les aider, est-ce une qualité de faire attention aux autres ?** »

Il est rappelé aux jeunes que lors de la séance précédente du 28 janvier, ceux-ci avaient pour la plupart estimé que le témoin n'intervenait que rarement car cela été délicat pour lui.

Certains affirment qu'ils interviendraient dorénavant car « cela fait appel à notre bon sens, à notre caractère », ou parce qu' « il ne faut pas faire aux autres ce qu'on n'aimera pas qu'on nous fasse ».



ATELIER « QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE ? » (FIN)

D'autres reconnaissent qu'ils n'interviendraient vraisemblablement pas si une personne qui leur est inconnue était en détresse, car le risque est parfois trop important.

Pour clore cette atelier, il est demandé à tous d'apposer sur le poisson d'un camarade un ou plusieurs adjectifs sympathiques, positifs, que ce dernier gardera pour lui, **l'objectif étant de lui donner confiance** par la reconnaissance des qualités qu'on lui prête (cette confiance en soi devant alors amener à avoir de l'estime pour soi).



Pour intervenir en faveur de la victime il faut que plusieurs éléments soient réunis et, entre autres :

Un contexte « sûr » (où l'on ne risque rien, le témoin a besoin de confiance)

La connaissance de personnes « ressources » à qui s'adresser au sein de l'établissement

La légitimité à agir sans être catalogué comme une « balance »



Mais aussi :

L'estime de soi, la confiance en soi (car si on n'a pas d'estime pour soi, il est difficile d'en avoir pour l'autre et de lui porter secours)

Dans une certaine mesure, la connaissance, même imparfaite, de la victime (car à partir du moment où l'on connaît une personne, il est à la fois plus facile d'agir si on a des affinités avec elle et plus délicat de s'abstenir de le faire car il ne s'agit pas d'un inconnu)

ATELIER CONSACRÉ À L'APPROFONDISSEMENT DU RÔLE DU TÉMOIN ET À LA NOTION DE CONFIANCE ANIMÉ PAR *PATRICIA POUVREAU*

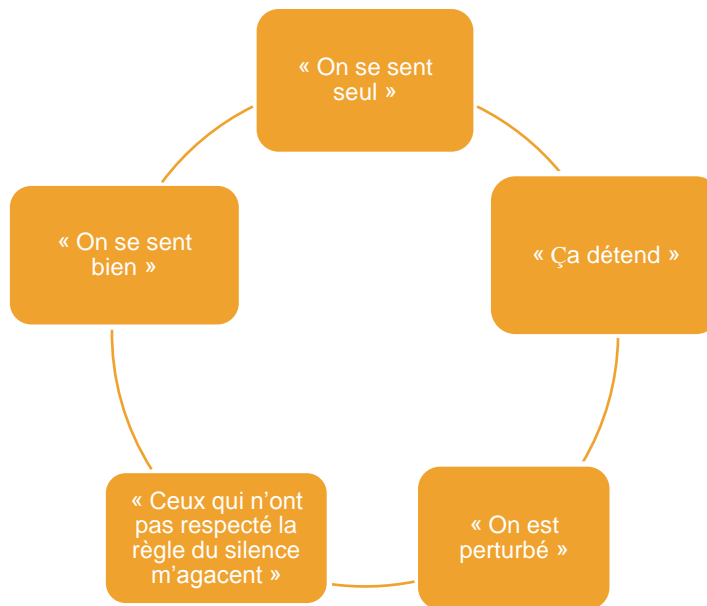
Patricia POUVREAU demande à tous les membres de la commission de s'installer dans une position confortable et **les confronte à une situation de silence total**, dans le but de constater leur réaction, leur comportement.

Quels facteurs vont empêcher de le rompre ou au contraire le permettre ?

Certains « stratagèmes » sont employés par quelques-uns pour garder leur sérieux (fermer les yeux, ne regarder personne...).

Après cinq minutes de silence, parfois légèrement perturbé, elle met fin à la simulation et demande aux jeunes élus ce qu'ils ont ressenti :

Les réponses sont variées :



A travers cette séquence, *Patricia POUVREAU* souhaite aborder **la question de la responsabilité du témoin d'un acte de violence et des difficultés qui peuvent se présenter à lui s'il décide d'agir.**

« Quand on est témoin, est-ce qu'on se sent bien de rester dans le silence? »

ATELIER CONSACRÉ À L'APPROFONDISSEMENT DU RÔLE DU TÉMOIN ET À LA NOTION DE CONFIANCE (SUITE)

➔ « **Pourquoi le témoin garde-t-il le silence ?** » interroge-t-elle.

- « *Pour ne pas vexer celui qui est agressé s'il est capable de se défendre tout seul* »,

- « *Par peur des conséquences, des représailles (coups...)* »,

- « *Par égoïsme* »,

- « *Pour ne pas être rejeté des autres à cause d'une réputation de balance* » (ici c'est donc l'image de soi vis-à-vis du groupe qui est en jeu).

➔ « **Si on repense à une scène de violence lors de laquelle on n'est pas intervenu, que ressent-on ?** » demande-t-elle encore.

« *Des remords* » répondent la plupart des membres de la commission.

Le débat est l'occasion de se rendre compte que le témoin n'a pas une place facile, qu'il doit se sentir en confiance pour agir, mais si on se place du côté de la victime, on peut légitimement penser que celle-ci espère une aide du témoin.

Par conséquent qui aider?



La victime ? Le témoin ? Sachant qu'une victime peut un jour devenir un témoin et vice-versa.

ATELIER CONSACRÉ À L'APPROFONDISSEMENT DU RÔLE DU TÉMOIN ET À LA NOTION DE CONFIANCE (FIN)

Les avis divergent bien que tous reconnaissent le rôle essentiel du témoin.

En fin d'atelier, les conseillers départementaux jeunes font deux remarques intéressantes:

- ★ D'une part, ils indiquent beaucoup plus prêter attention à ce qui se passe dans la cour de leur collègue depuis le début de leurs réunions de travail sur la violence scolaire.
- ★ D'autre part, ils sont irrités que les adolescents soient systématiquement associés à la violence, selon le schéma :



Ce qui, pour eux, ne reflète pas la réalité

SEQUENCE DEDIEE AU HARCÈLEMENT ANIMEE PAR LE MARÉCHAL DES LOGIS-CHEF CHRISTOPHE OLIVIER

Christophe OLIVIER informe la commission que le harcèlement est une des violences les plus répandues en milieu scolaire.

Il commence par définir les **notions de loi et de responsabilité pénale** :

- ★ **La loi** : Ensemble de règles définissant les droits et devoirs des citoyens. Toute personne a obligation de s'y tenir en tous lieux et en toutes circonstances (la loi protège les citoyens).
- ★ **La responsabilité pénale** : C'est le fait d'assumer ses actes et d'accepter la sanction pénale prononcée par le juge ou tribunal pour enfants.
- ➔ **Dès 13 ans, un mineur peut se voir infliger des sanctions pénales.**

Il présente ensuite les deux principaux types de violences en milieu scolaire :

Violences physiques	Violences verbales / psychologiques	
Coups Bousculades Jets d'objets Viol Racket	Menaces Insultes Moqueries Fausses rumeurs *Cyber bullying	Harcèlement Chantage Discrimination Critiques

***Cyber bullying** : C'est le fait de harceler, humilier, ridiculiser, menacer une victime via le téléphone portable, Internet.

➔ **40% des élèves déclarent avoir déjà subi une agression en ligne**



SÉQUENCE DÉDIÉE AU HARCÈLEMENT (SUITE)



Puis, Christophe OLIVIER donne une **définition spécifique du harcèlement** :

- **Il y a harcèlement scolaire** lorsqu'un élève a des propos ou comportements répétés vis-à-vis d'un autre élève, ayant pour but ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie. Ils se traduisent par une altération de la santé physique ou mentale de la victime.
- **Les actes concernés** peuvent être des brimades, des humiliations, des insultes répétées...
- **Les faits sont sanctionnés** qu'ils aient été commis au sein ou en dehors des bâtiments de l'établissement.
- L'âge de la victime et l'utilisation d'Internet constituent des **circonstances aggravantes**.
- **La loi punit** également les menaces de mort et les incitations au suicide.

Il précise que « tout le monde peut-être sujet au harcèlement » et, plus étonnant, qu' « une victime de harcèlement sur deux devient harceleur ».

« **Quels sont les différents acteurs du harcèlement ?** » demande-t-il
« L'auteur / La victime / Le ou les témoins ».

**25% de
l'absentéisme
est dû au
harcèlement**

SÉQUENCE DÉDIÉE AU HARCÈLEMENT (SUITE)



Auteur Pourquoi agit-il ?	Victime Que peut-on faire ?	Témoin Que doit-on faire ?
<p>↳ Pour produire des effets sur sa victime, pour avoir de l'emprise sur elle(pas toujours physiquement, mais psychologiquement aussi)</p>	<p>↳ Savoir dire non</p> <p>↳ Parler à l'auteur</p> <p>↳ Se confier à des personnes de confiance: (à un adulte, aux parents, au conseiller principal d'éducation, au principal)</p> <p>↳ Signaler : Au 0808 807 010 (« Stop harcèlement »), Au 119 (« Allô enfance en danger »)</p> <p>↳ Porter plainte à la police</p>	<p>↳ Soutenir : (aide, dialogue, éviter l'isolement de la victime)</p> <p>↳ Dissuader (raisonner l'auteur)</p> <p>↳ En parler</p> <p>↳ Ne pas participer (« briser la chaîne »)</p> <p>↳ Ne pas rire (pas de participation passive)</p>

Christophe OLIVIER signale que **22% des enfants harcelés ne se confient à personne.**

« **Non , 80% !** » rétorquent les jeunes élus

Une classe de 6^{ème} devant laquelle il est intervenu a par ailleurs employé le terme de « **spectateur** » et non de « témoin », ce qui traduit bien la perception parfois trompeuse que l'on peut avoir d'un acte de violence qui n'est pas un spectacle, car **le spectateur se divertit, il n'agit pas ...**

SÉQUENCE DÉDIÉE AU HARCÈLEMENT (FIN)

➔ S'ensuit alors un débat avec les jeunes sur les conséquences du harcèlement pour les trois catégories d'acteurs, synthétisé ci-dessous:

Victime	Auteur	Témoin
<ul style="list-style-type: none">- Isolement- Anxiété- Absentéisme- Échec scolaire- Sentiment d'insécurité- Sentiment de culpabilité	<ul style="list-style-type: none">- Exclusion scolaire- Comparution en justice- Engrenage de la délinquance- Risque de devenir victime à son tour	<ul style="list-style-type: none">- Possibilité d'être poursuivi pénalement pour non assistance à personne en danger- Remords, regrets si la situation devient dramatique pour la victime



Pour conclure, Christophe OLIVIER révèle que **le suicide est la 2^{ème} cause de décès chez les adolescents**, parfois suite à des faits de harcèlement, ce qui peut être constitutif de « provocation au suicide » et pénalement répréhensible.

À noter

La prochaine réunion de la commission 1 « santé, solidarité et éducation » se déroulera le **mercredi 20 mai 2015** de 14h30 à 17h30 au CADAM (bâtiment Conseil général / salle 25).